



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professeurs et maitres assistants

Question écrite n° 4914

Texte de la question

M. Thierry Cornillet demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui faire connaître les raisons qui expliquent l'absence de publication officielle des résultats des concours ouverts en 1992 pour le recrutement des maîtres-assistants titulaires des écoles d'architecture.

Texte de la réponse

Les résultats des concours ouverts en 1992 pour le recrutement des enseignants titulaires des écoles d'architecture ont fait l'objet de publication par voie d'affichage, pendant trois mois au ministère et au sein de chacune des 22 écoles d'architecture, des listes officielles des lauréats professeurs et maîtres-assistants. Chacun a donc pu prendre connaissance immédiatement, et pendant une période suffisamment large, du résultat définitif de ces concours sur les lieux mêmes de leur déroulement et sur les futurs lieux de travail des lauréats. Pour les concours suivants, cette publicité a été cependant encore élargie par la publication des listes de lauréats dans la presse spécialisée. Il convient, par ailleurs, de rappeler que la nomination des admis de cette même année au concours de professeurs des écoles d'architecture a fait l'objet d'un décret publié au Journal officiel du 10 novembre 1992 (cette nomination par décret n'étant pas nécessaire pour les maîtres-assistants dont la nomination dans les écoles intervient par simple arrêté ministériel).

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4914

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2398

Réponse publiée le : 8 août 1994, page 4030